



CLUB DU VIEUX MANOIR

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 29 avril 2017

Le samedi vingt-neuf avril deux mille dix-sept, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association Club du Vieux Manoir s'est réunie au siège de l'association, Abbaye du Moncel, Pontpoint sur convocation du Conseil d'Administration par lettre simple.

Il a été établi une feuille d'émargement signée par les membres présents, en leur nom propre ou en tant que mandataire, au moment de leur entrée en séance.

Les membres présents sont au nombre de vingt-trois (23) et les membres représentés sont au nombre de cinquante-deux (52). Ainsi soixante-quinze (75) membres peuvent valablement participer aux votes et aux débats.

La séance est ouverte à 14h25.

Le président H. Rocoulet annonce le décès récent du Président honoraire Jean-Louis Langlais. Un hommage lui est rendu.

H. Rocoulet présente alors l'ordre du jour et les différents intervenant : les salariés pour le rapport d'activité, P. Gallet pour le rapport financier, A. Debadier pour la vente du château d'Argy et M. Navarro notre commissaire aux comptes.

1. Rapport moral

H. Rocoulet présente le rapport moral. Il remercie tout d'abord l'ensemble du Conseil d'administration et l'assemblée générale de la confiance reçue le 16 octobre 2016. La situation de l'association appelait alors plusieurs décisions importantes pour pouvoir poursuivre l'aventure Club du Vieux Manoir. Ainsi, des dossiers importants et à caractère exceptionnel ont occupé toute son attention : la vente d'Argy, le prud'homme Guillemain, la sauvegarde d'un maximum d'emplois. Les dossiers courants ont pu également être traités grâce à l'investissement des salariés. Grâce à l'ensemble de ces actions aux effets prometteurs et rassurants pour la santé de l'association, la procédure d'alerte du commissaire au compte a pu être levée. Toutefois la fragilité financière de l'association nécessite des aides financières extérieures afin de régulariser ces événements exceptionnels (Prud'homme Guillemain, départ en retraite, investissement dans le transformateur du Moncel). Ainsi, gagés sur l'hypothèque du château d'Argy, le crédit agricole Brie-Picardie nous a accordé une facilité de caisse et un prêt de 175 000€. Nous avons aussi dû gérer les ressources humaines avec la signature d'un contrat de sécurisation professionnelle avec P. Berthault, et les départs sous forme de ruptures



conventionnelles à leur demande d'O. Micard et S. Stockhausen. Ces derniers ont été remplacés par D. Roethlisberger à Guise et C. Mathot au Moncel, amorçant déjà une réorganisation des sites en vu du départ à la retraite de T. Beckelynck. Toutefois, malgré cela, l'association ne change pas de but et les chantiers de jeunes restent au centre des activités du Club du Vieux Manoir à la fois sur les sites permanents mais également dans toute la France. Les valeurs véhiculées par notre mouvement, démocratie, vivre ensemble, solidarité, trouvent leur place dans la société actuelle. H. Rocoulet clôt son intervention par des remerciements aux salariés ainsi qu'au nouveau Conseil d'administration pour le travail accompli ces six derniers mois.

S. Macel demande la confirmation du maintien de l'activité de camp-chantiers de jeunes. H. Rocoulet lui répond que cela reste le « cœur de métier » du Club du Vieux Manoir. S. Macel se questionne aussi sur l'opportunité de proposer des chantiers pour adultes. Les membres du conseil d'administration ainsi que les salariés répondent que ces activités sont déjà proposés sur les sites permanents (atelier vitrail par exemple) et que les bénévoles adultes y sont très investis (certains sont présents ce jour à l'AG). Aussi la mixité des âges a toujours été présente dans l'association. Toutefois, cette proposition est entendue et sera étudiée pour l'avenir.

2. Rapport d'activité

N. Maineray présente l'association aujourd'hui en chiffres : un millier d'adhérents et bénévoles, près de 46 000 bénéficiaires des actions du Club du Vieux Manoir sur 21 chantiers sur l'ensemble du territoire ainsi que deux stages MH et quatre sessions de formation.

Le maillage géographique des chantiers en France métropolitaine se renforce cette année. Aussi, à ce jour, déjà près de deux cent inscriptions ont été enregistrées pour les chantiers estivaux.

N. Maineray déroule l'album souvenir des chantiers 2016.


Chantiers 2016

	Thématique	Lieux
1	Chantiers études d'architectures et d'histoire pour élaboration d'un projet de réhabilitation	Citadelle de Besançon (25); Ile du large Saint Marcouf (40); Pont de Vence (38)
2	Les fortifications Vauban	Les protections du pont d'Asfeld (05)
3	Maintenance architecture militaire en montagne I	Fort du Château à Briançon (05)
4	Maintenance architecture militaire en montagne II	Fort des Salettes Briançon (05)
5	Maçonnerie de restauration	Ancien jardin du gouverneur (05)
6	Architecture et nature I	Domaine du château d'Argy (36)
7	Architecture et nature II	Domaine du château d'Argy (36)
8	Maçonnerie traditionnelle de brique I	Château fort de Guise (02)
9	Maçonnerie de grès	Château fort de Guise (02)
10	Restitution de pavements	Château fort de Guise (02)
11	Chantier d'animation	Château de Guise (02)
12	Maçonnerie traditionnelle de brique II	Château fort de Guise (02)
13	Maintenance des fortifications de terre	Espace "Vauban" du chateau de Guise (02)
14	Architecture d'une abbaye	Abbaye du Moncel (60)
15	Les abords d'un site historique	Parc de l'Abbaye du Moncel (60)
16	Stabilisation de vestiges	Vestiges du château de Philippe le Bel (60)
17	Taille de pierre	Château-fort de Hérisson (03)
18	Restauration d'un ensemble castral	Château de Lafauche (52)
19	Mise en valeur de vestiges	Chapelle Sainte Radegonde de Fontroubade (24)
20	Restitution de vitraux	Eglises de Braie, Fleurines et Verneuil (60)
21	Maçonnerie traditionnelle	Château d'Eymet (24)



Stages MH

Lieux	Dates	Support du stage
Château de Guise Aisne	Du 16 au 30 juillet 2016	Etude des modules de brique
Abbaye du Moncel Oise	Du 16 au 30 juillet 2016	Taille de pierre

Viennent ensuite les nouveaux projets et sollicitations 2017 :

- Citadelle de Besançon (classée au patrimoine mondial de l'Unesco),
- Château de la Roque (Tarn),
- Eglise de Dimechaux (Nord) : travaux sur vitrail. A la faveur de ce nouveau chantier, il est envisagé d'installer un atelier vitrail à Guise sur le modèle de celui du Moncel.
- Eppe-Sauvage (Nord)
- Vence (Alpes-maritimes)

La majorité des chantiers 2016 sont reconduits. T. Beckelynck souligne le fait que la situation difficile de gestion de l'association traversée en fin d'année n'a pas impacté les relations avec nos partenaires et les sollicitations sont toujours nombreuses.

Le rapport moral et le rapport d'activité sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Vote à main levée :

Contre : 0 voix	Abstention : 0 voix	Pour : 75 voix
-----------------	---------------------	----------------

Les rapports sont approuvés à l'unanimité.

3. Rapport financier

P. Gallet présente en premier lieu les comptes audités de l'année 2016, en comparaison avec l'année 2015.



Club du Vieux Manoir			
Budget prévisionnel 2017 et réel 2016			
	BP 2016	Réal 2016	BP 2017
Produits d'exploitation	434 100	362 221,68	304 450
Subventions d'exploitation	240 230	243 697,21	251 638
Reprise sur Amts et prov atténuation	1 200	4 707,60	1 200
Autres produits	10 800	8 751,73	
Total produits d'exploitation	686 330	619 378	557 288
Achats de marchandises	48 200	43 851,75	42 200
Achats Matériel et Travaux	26 650	6 580,04	16 450
Achats non stockés matériel et fournitures	58 150	58 097,52	50 250
Locations	2 700	3 239,69	3 700
Entretien et réparations	29 150	32 395,94	23 450
Primes d'assurances	33 350	33 768,28	33 400
Divers, documentation, manifestation	9 000	6 869,12	8 000
Personnel extérieur à l'entreprise	9 500	12 514,57	8 500
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	18 450	23 382,86	31 800
Publicité, publications, relations publiques	16 120	12 424,38	11 650
Déplacements, missions et réceptions	10 900	6 574,16	7 950
Frais postaux et frais de télécommunications	11 260	10 386,17	8 600
Divers autres achats et charges externes	1 616	919,80	716
Impôts, taxes et verst assimilés	21 971	14 245,75	20 313
Salaires et charges sociales	316 334	328 125,43	244 010
Dotation aux amortissements et provisions	78 279	40 279,68	52 099
Total charges d'exploitation	691 630	633 655	563 088
Total des produits financiers	1 500	1 494,03	500
Total des charges financières	3 700	1 546,21	2 200
RESULTAT FINANCIER	- 2 200	- 52,18	- 1 700
Total des produits exceptionnels	8 500	9 213,26	53 500
Total des charges exceptionnelles	1 000	73 098,50	46 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL	7 500	- 63 885,24	7 500
EXCEDENT OU PERTE	-	- 78 214,34	-



Plusieurs points sont soulignés :

- La perte de 78 214€ prend principalement en compte la provision pour règlement du litige en cours.
- la baisse concomitante des produits et des charges est liée à l'arrêt des activités sur le site d'Argy en fin d'année. Toutefois, les effets réels ne sont pas vraiment visibles en 2016, et ne le seront que peu en 2017.
- notons que les efforts de chaque salarié ont permis de passer le creux de trésorerie annuel (mars-mai) sans aide financière extérieure.
- les subventions ont été renouvelées, de manière stable au niveau national et en légère augmentation au niveau local.
- L'année 2016 a connu une variation de la masse salariale : 9 salariés en 2015, 7 salariés en fin d'année 2016. Aujourd'hui, 8 personnes sont salariées de l'association.

M. Navarro est invité à intervenir sur la sincérité des comptes, il valide ces derniers sans réserve. Le commissaire aux comptes fait un retour sur la procédure d'alerte qu'il a lancé en octobre dernier. Celle-ci a été levée rapidement et n'a pas été reconduite en raison des éléments rassurants communiqués par le nouveau Conseil d'Administration. Toutefois, la situation reste sous surveillance.

Le bilan financier de l'année 2016 est soumis au vote. Vote à main levée :

Contre : 0 voix	Abstention : 0 voix	Pour : 75 voix
-----------------	---------------------	----------------

Les comptes 2016 sont approuvés à l'unanimité.

P. Gallet présente un aparté sur les crédits sollicités par l'association en début d'année. Ainsi, le Crédit Agricole Brie-Picardie a accordé au Club du Vieux Manoir :

- une facilité de caisse de 30 000€ afin de faire face à toute situation de besoin de trésorerie,
- un prêt de trésorerie de 175 000€ pour pouvoir financer les dépenses exceptionnelles attendues en 2017-2018 à savoir le règlement du litige prud'homal, le départ en retraite d'une salariée, les travaux sur le transformateur du Moncel. Ce crédit est gagé sur le château d'Argy, dont la vente est en cours. Il s'agit d'un crédit à moyen terme amortissable avec période de grâce de 24 mois. Il sera remboursable par anticipation en cas de vente du château et les tirages seront conditionnés par les justificatifs afférents aux événements précités.

P. Gallet poursuit avec la présentation du budget prévisionnel 2017 :

- L'arrêt des activités sur le site d'Argy entraîne un manque à gagner mais aussi une baisse des charges. Toutefois, l'hypothèse retenue et ici présentée est assez conservatrice c'est-à-dire sans prendre en compte ni une vente effective du château cette année, ni une augmentation des produits d'exploitation sur les autres sites.



- Les subventions annoncées sont d'ores et déjà acquises via les conventions préalablement signées.
- Les produits exceptionnels prennent en compte la vente du « chai » mais pas celle du château d'Argy.

S. Macel remarque que les subventions sont aléatoires. Il lui est répondu que l'association reçoit des subventions depuis sa création de la même manière que les autres associations. Compte-tenu de l'activité du Club du Vieux Manoir, il y a peu de chance pour qu'elles soient remises en question quelque soient les changements politiques à venir. Aussi, grâce à un outil de fonctionnement spécifique (sites permanents), les subventions présentes dans le budget peuvent être variables sans remettre en cause son existence. Toutefois, T. Beckelynck souligne qu'il est toujours nécessaire de convaincre les instances de la nécessité du renouvellement des conventions. Il est convenu que pour garantir l'autonomie financière de l'association, de nouvelles actions doivent être développées.

Le budget prévisionnel pour l'année 2017 est soumis au vote. Vote à main levée :

Contre : 0 voix	Abstention : 0 voix	Pour : 75 voix
-----------------	---------------------	----------------

Le budget prévisionnel 2017 est approuvé à l'unanimité.

H.Rocoulet remercie P.Gallet, A.Debadier et F.Berte pour l'élaboration de ce budget.

4. Vente du château d'Argy

A.Debadier présente les partenaires de l'association pour cette mise en vente :

- Me Nicaud-Puchol / Mme Pilarczyk – Agence notariale locale
- Me Patrice Besse / Mme De Goulard – Agence nationale spécialisée

A.Debadier annonce que plusieurs pistes (publiques, privées) sont engagées, des visites ont eu lieu mais de nombreuses incertitudes demeurent. Le bien a été mis en vente à 1,7 millions d'euros. Il est rappelé que le club du Vieux Manoir souhaite favoriser un acquéreur public. L'ensemble du mobilier et des objets a été inventorié et estimé par Me Farrando, commissaire-priseur.

Plusieurs résolutions concernant cette vente et l'hypothèque qui y est attachée sont soumises au vote de l'Assemblée Générale :

Résolution n°1 :

L'Assemblée Générale Ordinaire confirme la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 octobre 2016 ayant décidé de la mise en vente du château d'Argy conformément à l'article 11 des statuts et de mandater à cet effet le Président du Conseil d'Administration avec faculté de déléguer pour se faire à tout administrateur.



Elle entérine également la décision de mise en vente du bâtiment sis au 9 route de Pellevoisin à Argy qui avait été prise lors de précédentes délibérations tenues par le Conseil d'Administration et mandate dans les mêmes conditions le Président du Conseil d'Administration.

Contre : 0 voix	Abstention : 0 voix	Pour : 75 voix
-----------------	---------------------	----------------

La résolution est approuvée à l'unanimité.

Résolution n°2 :

L'Assemblée Générale Ordinaire confirme la résolution du Conseil d'Administration du 24 mars 2017 ayant décidé de la souscription d'un prêt de 175 000 Euros auprès du Crédit Agricole Brie Picardie au taux de 1,30% sur une durée de 5 ans et mandate à cet effet le Président du Conseil d'Administration avec faculté de déléguer pour se faire à tout administrateur.

L'Assemblée Générale Ordinaire adopte la constitution d'une hypothèque en garantie de ce prêt sur le château d'Argy et son domaine conformément à l'article 11 et mandate à cet effet le Président du Conseil d'Administration avec faculté de déléguer pour se faire à tout administrateur.

Contre : 0 voix	Abstention : 0 voix	Pour : 75 voix
-----------------	---------------------	----------------

La résolution est approuvée à l'unanimité.

5. Renouveaulement de la confiance au Conseil d'administration

H.Rocoulet soumet à l'Assemblée générale deux résolutions :

Résolution n°3 :

L'Assemblée Générale Ordinaire confirme la résolution du Conseil d'Administration précisant les règles de vote de l'AG avec prise d'effet à la prochaine AG ainsi libellé :

« Peuvent voter lors de l'Assemblée Générale de l'année N, les membres ayant cotisé entre le 1er janvier de l'année N-1 et le jour d'envoi de la convocation ».

Contre : 0 voix	Abstention : 0 voix	Pour : 75 voix
-----------------	---------------------	----------------

La résolution est approuvée à l'unanimité.



Résolution n°4 :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle sa confiance au Conseil d'Administration dans sa composition depuis sa nomination au 15 octobre 2016.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour : 75 voix

La résolution est approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

H.Rocoulet annonce la démission de B.Vermeulen au poste de Vice-Président du Conseil d'administration. Il le remercie pour son investissement au sein de l'association où il restera membre du CA. Il est remplacé au poste de Vice-président par A.Debadier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée 16h30.

Au siège, Abbaye du Moncel, Pontpoint,

Le 29 avril 2017

Le Président

H.Rocoulet

La secrétaire

M.Colas